



MUNICIPALITE

Préavis 2011–2016 / N° 38

Demande de crédit pour la réalisation du giratoire du Creux-du-Mas

Rolle, le 3 janvier 2013

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 843'000.— destiné à financer la réalisation du giratoire du Creux-du-Mas. Prévu à l'intersection de la route cantonale de l'Etraz (RC30b) et de celle des Quatre-Communes, il se situe sur les territoires de Mont-sur-Rolle et Rolle.

1. PREAMBULE

Le Schéma directeur du réseau routier (annexe 1), partie intégrante du Plan directeur communal, prévoit la redéfinition du carrefour situé à cette intersection.

La route de l'Etraz (RC30b) constitue l'un des axes majeurs d'accès à la Commune de Rolle, depuis le Nord-Ouest. Cette route est actuellement sollicitée par quelque 8'000 véhicules/jour, un trafic en forte augmentation depuis ces dernières années, consécutif entre autres du développement du site de l'A-One Business Center.

La route des Quatre-Communes assure actuellement différentes fonctions :

- elle irrigue le cœur de Rolle et les zones d'habitat du secteur Général-Guisan depuis la route de l'Etraz ;
- elle dessert les équipements spécifiques sur son tronçon, au Nord-Ouest (déchetterie, etc.) ;
- elle écoule une partie des flux circulant dans les quartiers Ouest de Rolle et la jonction autoroutière (tronçon de Rodéo I).

En raison des récents développements urbanistiques rencontrés dans le secteur, et des projets en cours de réalisation ou envisagés à court terme (Carnal Hall, sous l'Etraz, Ermitage, etc.), les problèmes de fluidité du trafic observés régulièrement au carrefour du Creux-du-Mas, durant les périodes de pointe, vont s'accroître.

A ceci vient s'ajouter l'abandon du tronçon de Rodéo III, entre la route des Quatre-Communes et la bretelle autoroutière. Cette décision fait suite à une position des Services de l'Etat qui, en contrepartie de l'acceptation du projet de Rodéo II, ont exigé l'abandon du projet III.

Ce carrefour, entre la route des Quatre-Communes et la route de l'Etraz, pour les raisons invoquées ci-dessus, prend de l'importance et la Municipalité a engagé une étude de circulation dont les principaux buts sont les suivants :

- analyser le fonctionnement actuel du carrefour du Creux-du-Mas ;
- générer et évaluer différentes variantes d'aménagement et d'exploitation de ce carrefour ;
- analyser les incidences de la solution retenue sur le fonctionnement du carrefour adjacent.

Cette étude menée par le bureau Transitec SA a évalué trois aménagements de carrefour : perte de priorité, feux ou giratoire. C'est sur cette dernière solution que portent les conclusions et recommandations du mandataire, soit la réalisation d'un giratoire de 28 mètres de diamètre. En effet, un aménagement de ce type permet d'absorber les accroissements de trafic prévus et d'améliorer la sécurité du carrefour pour l'ensemble des usagers.

Fort de ce résultat, la Municipalité a lancé un appel d'offres auprès de 3 bureaux d'ingénieurs en vue d'étudier et de réaliser l'aménagement d'un giratoire. A la suite de cet appel d'offres, le bureau Sabert SA a été mandaté pour mener à bien cette étude qui comprenait les étapes suivantes :

- avant-projet ;
- projet définitif soumis à l'examen préalable des Services cantonaux ;
- adaptation du projet en fonction des remarques de ces Services ;
- mise à l'enquête publique du projet ;
- traitement des oppositions ;
- mise en soumission des travaux de génie civil, selon la loi sur les marchés publics ;
- établissement du devis permettant l'élaboration du préavis.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Après validation par la Municipalité de l'avant-projet, un dossier a été élaboré en vue de l'examen préalable auprès des Services cantonaux. Ces derniers ont répondu favorablement au projet en ne demandant qu'une seule modification, la suppression du passage pour piétons prévu à l'Ouest du giratoire, jugé inutile en fonction de la fréquentation attendue de ce passage sécurisé, pas suffisante selon les normes en vigueur.

Parallèlement, la Municipalité a rencontré, dans un premier temps, les trois communes concernées et/ou riveraines de ce projet, à savoir Mont-sur-Rolle, Essertines et Tartegnin, ainsi que les trois propriétaires concernés, afin de leur présenter le projet et les emprises sur leur parcelle respective.

Par la suite, les modifications demandées par les Services de l'Etat, les communes et/ou les propriétaires, ont été apportées au projet qui a fait l'objet d'une mise à l'enquête entre le 24 mars et le 23 avril 2012.

Durant la mise à l'enquête qui s'est déroulée conjointement sur les communes de Rolle et Mont-sur-Rolle, trois oppositions ont été déposées ainsi qu'une remarque.

Deux oppositions émanent de propriétaires concernés par les emprises du projet de giratoire, M. Pierre Richard et M. Claude Meynent, alors qu'une opposition provient de Mme Anne-Lise Dériaz, voisine du projet. Enfin, une remarque de M. Henri Bercher porte sur l'aménagement de la pastille centrale.

Les trois opposants ont été reçus par la Municipalité. Des propositions et des garanties leur ont été faites, ce qui a permis le retrait de leur opposition. La remarque émise par M. Bercher, au sujet de l'aménagement de la pastille centrale, va dans le sens de la Municipalité, à savoir une certaine cohérence avec l'aménagement du giratoire de Germany. L'ensemble des oppositions ayant été levé, le projet peut être soumis à l'approbation du Conseil communal.

3. ASPECT TECHNIQUE

Le carrefour du Creux-du-Mas absorbe aujourd'hui 8'000 véhicules/jour environ, et quelque 1'200 véhicules/heure franchissent ce carrefour en période de pointe.

L'aménagement d'un giratoire permettra d'absorber l'augmentation de circulation prévue dans le secteur comme décrit ci-dessus. Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- diamètre extérieur du giratoire 28 m ;
- îlot central – pastille franchissable de 10 m de diamètre entourée d'une couronne semi-franchissable de 2 m de large ;
- le rond central infranchissable sera végétalisé (selon le même principe que le giratoire de Germany), alors que la couronne intermédiaire franchissable sera revêtue de pavés ayant un dévers de 8 % vers l'extérieur ;
- l'anneau de circulation a une largeur de 7 m, alors que l'îlot central a un rayon de 5m ;
- un trottoir sera aménagé le long de la route de l'Etraz, à l'Ouest du giratoire, reliant la route des Quatre-Communes ; par la suite, ce trottoir sera prolongé jusqu'au carrefour avec l'avenue du Jura ;
- aucun passage pour piétons n'est prévu au droit de ce carrefour, seule une aide à la traversée (abaissement des trottoirs) est prévue à l'Ouest du carrefour sur la route de l'Etraz ;
- la présélection actuelle située à l'Est du giratoire sera interdite à la circulation, mais franchissable au droit des chemins d'amélioration foncière situés sur la commune de Mont-sur-Rolle ;
- l'éclairage public sera du même type que celui mis en place au droit du giratoire de la Couronnette ;
- aucune modification des canalisations en place n'est prévue, seule une implantation de nouvelles grilles de routes est envisagée.
- le mur de vignes situé à l'amont de la route de l'Etraz sera démoli et reconstruit à l'identique.

4. ASPECT FINANCIER

Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'un appel d'offres public qui s'est déroulé dans le courant du mois d'octobre 2012.

Le présent devis est basé sur ce retour de soumissions. Le devis total pour l'aménagement du giratoire du Creux-du-Mas se présente comme suit :

1. Génie civil	Fr.	396'000.—
2. Béton armé	Fr.	93'000.—
3. Génie civil électricité	Fr.	17'000.—
4. Electricité EP	Fr.	42'000.—
5. Serrurerie	Fr.	15'000.—
6. Signalisation marquage	Fr.	37'000.—
Total HT	Fr.	600'000.—

Frais annexes :

1. Ingénieurs civils	Fr.	55'000.—
2. Géomètre	Fr.	15'000.—
3. Notaire	Fr.	10'000.—
4. Achat de terrains	Fr.	25'000.—
5. Pertes de cultures	Fr.	5'000.—
Total HT	Fr.	110'000.—

Récapitulation

Génie civil	Fr.	600'000.—
Frais annexes	Fr.	110'000.—
Divers et imprévus	Fr.	70'000.—
Total HT	Fr.	780'000.—
TVA 8 %	(env.) Fr.	63'000.—
Total TTC	Fr.	843'000.—
		=====

Le compte d'attente N° 3100.5090.17, à hauteur de Fr. 21'106.50, a permis de couvrir les honoraires de l'avant-projet ; cette somme est intégrée dans le total des Fr. 843'000.—.

Le plan de quartier (PQ) Carnal Hall s'est engagé par convention à financer les 20 % du coût total du giratoire. Il en sera de même pour les autres PQ concernés (Ermitage, Jura, etc.) qui vont se développer dans le secteur. Le solde final à charge de la Commune devrait donc être de l'ordre de 20 % du crédit sollicité, soit environ Fr. 170'000.— déductions faites des participations privées précitées.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011– 2016 / N° 38 de la Municipalité du 3 janvier 2013,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le principe de l'aménagement du giratoire au droit de l'intersection de la route de l'Etraz et de la route des Quatre-Communes, tel que mis à l'enquête publique du 24 mars au 23 avril 2012.
2. Autorise la Municipalité à entreprendre la construction du giratoire du Creux-du-Mas, selon le projet mis à l'enquête.
3. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 843'000.— pour la réalisation des travaux, dont seront déduites les participations privées des plans de quartier concernés.
4. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte N° 4300.5010.8, intitulé « réalisation du giratoire du Creux-du-Mas ».
5. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 10 ans.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 15 janvier 2013

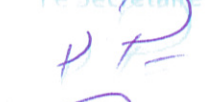
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


Pascal Petter

1^{ère} séance avec la Commission : lundi 4 février à 20h.00 à la salle Clément

Municipal délégué : M. Cédric Echenard

(Affaire N° 09-0007)

Annexes : 1 - Schéma directeur du réseau routier
2 - Plan de situation du projet du giratoire

